



Communiqué de presse

**Etude AFG-AFIC sur la
« Levée de capitaux par les FIP et les FCPI créés en 2008 »**

- **1,13 milliard € collecté, une augmentation de 22%**
 - **87 fonds créés et commercialisés en 2008**
 - **145 000 souscripteurs de FCPI et de FIP**

Paris, le 12 février 2009

L'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) publient ce jour les résultats de leur enquête commune sur la « levée de capitaux réalisée en 2008 par les FIP et les FCPI créés en 2008 »

Selon l'étude, **87 fonds d'investissement** (46 FIP et 41 FCPI) ont été créés et commercialisés en 2008 par **33 sociétés de gestion** qui ont assuré la collecte **auprès de 145 000 souscripteurs**, dont 80 000 pour les FCPI et 65 000 pour les FIP.

En dépit du contexte de crise, la **collecte globale** des FIP-FCPI créés en 2008, est ainsi en hausse de 22% à **1,13 milliard €**, contre 928 millions € collectés en 2007. Elle s'élève à 562 millions d'euros pour les FIP et à 567 millions pour les FCPI (contre, respectivement, 333 et 595 millions en 2007).

Cette progression résulte notamment de l'effet de la Loi TEPA d'août 2007 qui a permis aux souscripteurs de parts de fonds de capital investissement (FIP, FCPI, FCPR) redevables de l'ISF de bénéficier de mesures d'abattement. Les professionnels du capital investissement avaient vivement souhaité cette mesure qui permet d'orienter davantage l'épargne des particuliers vers le financement des entreprises de croissance et de proximité, dans des conditions professionnelles.

Les chiffres de l'enquête qu'ils publient aujourd'hui, confirment ainsi la pertinence de cette mesure.

En matière d'investissement, les FCPI déclarent vouloir investir en priorité dans les secteurs de l'Informatique, des Biotechs et du Médical, des Télécoms, et sur les projets orientés Développement Durable... Les FIP concentreront majoritairement leurs investissements dans les régions Ile-de-France, Bourgogne et Rhône-Alpes.

« L'AFG et l'AFIC se félicitent du niveau de la collecte des FIP et FCPI sur l'année 2008. Elle permet aux professionnels du Capital Risque et du Capital Développement de renforcer leur capacité d'investissement en direction des PME en région ainsi que des jeunes entreprises innovantes » ont déclaré Pierre de Fouquet, président de l'AFIC et Alain Leclair, président de l'AFG.

Chiffres clés

	FIP	FCPI	Total	FIP	FCPI	Total
	En millions €			En nombre de fonds		
Fonds ISF	373,0	197,5	570,5	17	11	28
Fonds IR	188,6	369,3	557,9	29	30	59
Année 2008	561,6	566,8	1 128,4	46	41	87
<i>Année 2007</i>	333	595	928	22	27	49

Méthodologie

L'AFG et l'AFIC ont établi un questionnaire commun qu'elles ont adressé à l'ensemble des membres de l'AFG et/ou de l'AFIC, gestionnaires de véhicules de FCPI et FIP.

La liste des sociétés de gestion et des véhicules d'investissement a été établie en liaison avec les services de l'Autorité des Marchés Financiers.

Sur les 33 sociétés de gestion interrogées, 32 ont participé à l'enquête. Autrement dit, seule une société de gestion, gérant quatre FIP, n'a pas souhaité répondre au questionnaire. Ainsi, le taux de réponse s'établit à 97 %. Pour cette société de gestion non répondante, l'estimation des capitaux levés s'établit à 25 millions €.

A propos de l'AFIC

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 280 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte plus de 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

En 2007, les membres de l'AFIC ont investi plus de 12.6 milliards € dans plus de 1 500 entreprises. Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3ème rang mondial.

Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

A propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective.

Les sociétés de gestion de portefeuille, dont le nombre dépasse désormais 560, gèrent près de **2400 milliards d'euros**. Elles permettent aux investisseurs, particuliers et institutionnels, d'accéder aux compétences de professionnels de la gestion d'actifs. Elles répondent à des règles strictes, notamment en matière d'agrément et de contrôle, et sont placées sous le bloc de compétence de l'Autorité des marchés financiers. Au cours des dernières années se sont créées de nombreuses sociétés de gestion, dont près d'une cinquantaine en 2008 spécialisées la plupart du temps dans des secteurs innovants.

L'industrie de la gestion est à la pointe du développement de nouveaux types de techniques ou de produits spécialement adaptés à l'évolution de la demande et aux nouvelles conditions de marché : capital investissement, gestion active, gestion alternative, multigestion, investissement socialement responsable, fonds immobiliers, produits garantis ou à promesse.

Le capital investissement est devenu une branche très active du métier de la gestion. Les FCPR-FCPI- FIP s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Ces dernières années ont été marquées par d'importantes évolutions d'ordre déontologique et réglementaire grâce notamment aux travaux de la commission capital-investissement de l'AFG que préside Christophe Bavière, président du directoire d'AGF Private Equity.

Pour plus d'information : www.afg.asso.fr

Contacts presse :

Pour l'AFIC :

Stéphanie Elbaz, Publicis Consultants – Tel : 01 57 32 85 92 – stephanie.elbaz@consultants.publicis.fr
Matthieu Pirouelle, Publicis Consultants – Tel : 01 57 32 86 78 – matthieu.pirouelle@consultants.publicis.fr

Pour l'AFG :

Dominique Pignot – Directrice de la communication – Tel : 01 44 94 94 17 – d.pignot@afg.asso.fr